

## ODJ réunion de l'axe Genre et Médias (5 février 2021)

### **Election responsables Axe :**

Il nous faudra définir le cadre de cette élection. Comme souligné en conseil de labo, aucune consigne précise ne nous est donnée, cependant il serait bien d'identifier, en interne, quelques critères simples, qui pourront être adoptés à l'avenir. J'ai repris le CR du groupe de travail du 8 décembre : votent les personnes ayant indiqué l'axe Genre comme rattachement principal. A titre de rappel, le mandat des responsables dure 3 ans et il est renouvelable une fois.

### **Gestion de nos newsletters :**

Comm interne : [lerass.genre@iut-tlse3.fr](mailto:lerass.genre@iut-tlse3.fr)

Comm externe (celle que nous utilisons actuellement) : [lerassgenre@framalistes.org](mailto:lerassgenre@framalistes.org)

### **Point site internet :**

Une réunion a eu lieu à ce sujet, à laquelle Vincent a pu participer

### **Gestion d'un compte Twitter :**

Désignation d'une personne qui serait chargée de la gestion de ce compte au moins pour commencer à communiquer sur les activités de base de l'Axe, ne serait-ce que pour communiquer autour des prochaines séances du séminaire ouvertes au public, sur la JE, la sortie du n° de *Semen*, l'ANR, le GMMP, etc.

### **Transversalité**

Discussion sur la proposition d'une séance commune (ou JE) avec les autres axes à prévoir l'année prochaine.

Entre-temps, Eva Sandri (Axe patrimoine) est disponible pour intervenir dans la dernière séance de notre séminaire (le 28 mai), pour laquelle était déjà prévue l'intervention de Ludovica. Rappel : elle travaille sur la place des femmes dans les musées.

### **Programme et affiche Journée d'études**

Nous présenterons les intitulés que les [intervenant.es](http://intervenant.es) à la JE nous ont envoyés. Déborah nous a envoyé le sien.

### **Occupation locaux labo :**

Nous vous rappelons les principes à respecter quant à l'occupation des locaux du laboratoire, qui doivent être appliqués d'autant plus strictement que les chiffres de contamination augmentent. Les postes de travail sont nominatifs et il est impératif de ne pas utiliser les postes laissés vacants par les collègues qui ont choisi de télétravailler. Toute contamination doit être remontée aux RH de l'établissement. L'occupation des bureaux est d'une personne maximum. Le bureau de Patricia Huc, dévolu à la direction, ne doit en aucune façon être utilisé.